



Abidjan le 25 November 2025

Tenece Professional Services Ltd - CI

A Monsieur le Directeur Général

Nos réf : EPMO/ED/LDC/11-2025/002

Objet : Demande de compensation

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons par la présente vous informer que, suivant notre bon de commande Numéro **CI-OR-3000000923** relatif à **CAPEX | CISCO HARDWARE REFRESH (LOC # 294) - MATERIAL** vous avez accusé un considérable retard dans la livraison.

En effet, prévue pour le **30/05/2025** conformément au bon de commande, l'intégralité des prestations et/ou équipements a été livrée le **09/07/2025**, soit plus de **40** jours après la date prévue (dont **40** jours vous sont imputables).

Au regard de ce qui précède et en application des clauses pertinentes de nos conditions générales d'achat, régulièrement portées à votre connaissance, nous vous appliquons une pénalité de **10%** soit **33 651 060 XOF** Hors Taxes.

Vous trouverez en annexe à la présente, le détail des pénalités.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

PJ :

- Fiche de pénalité
- Copie du Bon de Commande

Eric DJEDJE
GM EPMO

Moriba BAMBA
Senior Manager. Supply Chain Management